



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0014

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat intercommunal d'eau potable de l'Est lyonnais (SIEPEL) et l'Association syndicale du lotissement industriel de Corbas, Vénissieux, Saint Priest (ASLI) portant sur l'animation du programme d'actions agricoles sur les zones d'action efficace des aires d'alimentation - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burricand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0014**

commission principale :

objet : **Commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat intercommunal d'eau potable de l'Est lyonnais (SIEPEL) et l'Association syndicale du lotissement industriel de Corbas, Vénissieux, Saint Priest (ASLI) portant sur l'animation du programme d'actions agricoles sur les zones d'action efficace des aires d'alimentation - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est lyonnais, approuvé le 24 juillet 2009 par monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, vise à protéger la nappe de l'Est lyonnais et comprend, à ce titre, une orientation "Reconquête et préservation de la qualité des eaux".

L'un des objectifs de cette orientation porte sur la réduction des pollutions diffuses en nitrates et phytosanitaires dans les eaux souterraines. Pour y répondre, le SAGE a porté en 2010-2011 un diagnostic agricole approfondi du territoire de l'Est lyonnais qui a, notamment, permis de déterminer les zones prioritaires et le programme d'actions agricoles nécessaire pour la reconquête de la qualité des eaux. Ces zones prioritaires sont appelées zones d'action efficace (ZAE). Sur le territoire de l'Est lyonnais, le Grenelle de l'environnement et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée 2010-2015 ont identifié 7 captages prioritaires pour lesquels un programme d'actions agricoles doit être obligatoirement mis en œuvre.

La Communauté urbaine de Lyon, le Syndicat intercommunal d'eau potable de l'Est lyonnais (SIEPEL) et l'Association syndicale du lotissement industriel de Corbas, Vénissieux, Saint Priest (ASLI) ont décidé de s'associer afin de porter une démarche cohérente et commune sur leurs 6 captages prioritaires : Azieu/Genas, Corbas Ferme Pitiot/Troupillières, Vénissieux-Saint Priest, la Garenne à Meyzieu, chemin de l'Afrique à Chassieu, sous la Roche à Mions, les Romanettes à Corbas.

Les 3 maîtres d'ouvrage assurent ensemble et en commun la maîtrise d'ouvrage de l'animation relative à la mise en œuvre du programme d'actions agricoles sur les ZAE de ces 6 captages prioritaires.

Par ailleurs, dans l'objectif de préservation de la qualité des eaux de ses autres captages et compte tenu de leur teneur en nitrates et pesticides, la Communauté urbaine a décidé de compléter cette mission d'animation obligatoire par 3 missions complémentaires dont elle assure la maîtrise d'ouvrage seule :

- l'animation du programme d'actions agricoles sur le captage des Quatre Chênes à Saint Priest,
- une mission d'expertise en matière de mise en œuvre des prescriptions agricoles des déclarations d'utilité publique (DUP) sur les captages de la Communauté urbaine,
- une mission d'expertise en matière de stratégie foncière pour la préservation de la ressource vis-à-vis des pollutions aux nitrates et pesticides.

Modalités de représentation

Le Conseil de Communauté, par sa délibération n° 2012-3361 du 12 novembre 2012, a approuvé la constitution d'un groupement de commandes et a désigné les représentants du Conseil de Communauté à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Une consultation composée de 2 lots a été lancée par le groupement de commandes :

- le lot n° 1 relatif à l'animation agricole a été attribué par la commission d'appel d'offres du groupement de commandes le 3 mai 2013 à l'entreprise Envilyls,
- le lot n° 2 relatif aux mesures de reliquats azotés a été attribué par la commission d'appel d'offres du groupement de commandes le 21 juin 2013 au laboratoire Cesar.

Les 2 lots sont actuellement en cours d'exécution.

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes est constituée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre, lorsque ceux-ci disposent d'une telle commission, élu parmi les membres de cette commission ayant voix délibérative. Pour chaque membre titulaire, il est prévu un suppléant désigné selon les mêmes modalités que le titulaire.

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes pouvant être amenée à intervenir en cours d'exécution des marchés, il convient de procéder à la désignation d'un représentant et d'un suppléant pour la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Gérard Claisse en tant que titulaire et monsieur Rolland Jacquet en tant que suppléant pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat intercommunal d'eau potable de l'Est lyonnais (SIEPEL) et l'Association syndicale du lotissement industriel de Corbas, Vénissieux, Saint Priest (ASLI) portant sur l'animation du programme d'actions agricoles sur les zones d'action efficace des aires d'alimentation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.